



# Les Alliances pour la solidarité

Chantier sur la lutte à la pauvreté et  
aux diverses formes de discrimination

Mai 2023

**Emploi  
et Solidarité sociale**

**Québec**



# Définition et objectifs

Les Alliances pour la solidarité sont des ententes territoriales visant à confier à des organismes mandataires, désignés par les élus en région, la gestion d'une enveloppe provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS).

- Développer une dynamique de concertation locale et régionale, axée sur les enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale.
- Favoriser la participation active de partenaires locaux pour :
  - cibler les besoins de leur milieu;
  - trouver les solutions pour y répondre;
  - choisir les projets qui seront financés.

# Contexte

- **Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)**
- Institué à la suite de l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (chapitre L-7)
- Destiné à soutenir financièrement des initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans différents volets. Ces initiatives peuvent intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale :
  - Le financement d'ententes conclues par la ministre avec des organismes ou des partenaires à l'échelle locale, régionale, nationale et autochtone;
  - L'expérimentation de nouvelles approches;
  - Le financement des recherches.

## Ententes

- confient à des organismes régionaux une enveloppe provenant du FQIS pour la réalisation de projets, incluant un budget pour l'administration.
- prévoient également des investissements des partenaires locaux.
- ont couvert deux cycles d'investissements, soit de 2010 à 2016 et de 2017 à 2023.
- Prolongement jusqu'au 31 mars 2024.

# Les premières Alliances (2010-2016)

4

- 22 ententes, 22 plans d'action régionaux, couvrant tout le territoire du Québec.
- 3 915 initiatives locales ou régionales ont été soutenues financièrement.
- Les initiatives soutenues ont représenté un investissement du FQIS de 118,5 M\$ et un investissement total de 279 M\$, incluant celui des partenaires locaux et régionaux (160,5 M\$).
- Les partenaires régionaux responsables du déploiement des Alliances étaient principalement les conférences régionales des élus (CRÉ).

# La poursuite des Alliances (2017-2023)

5

- Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS) a prévu la poursuite des Alliances pour la solidarité (mesure 11).
- Les investissements totaux représentaient 160,1 M\$.
- Ce financement visait à atteindre deux cibles du PAGIEPS :
  - Cible 3: Conclure des Alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire québécois, y compris avec des organisations autochtones;
  - Cible 4 : Impliquer des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les mécanismes de mise en œuvre de toutes les ententes conclues.
- Enjeux abordés dans les Alliances 2017-2023
  - Implication des personnes en situation de pauvreté, à titre d'experts de vécu, dans les mécanismes de gouvernance des Alliances;
  - Intervention plus intensive sur les territoires à forte concentration de pauvreté.

# Répartition budgétaire par région

- Quatre critères ont été utilisés pour la répartition de l'enveloppe FQIS :
  - Montant de base
  - Population
  - Densité de population
  - Indice de défavorisation matérielle et sociale

Régions administratives	Répartition 2017-2022
Bas-Saint-Laurent	6 014 144
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5 472 634
Capitale-Nationale	4 235 650
Mauricie	5 735 682
Estrie	4 418 683
Outaouais	5 139 383
Abitibi-Témiscamingue	4 139 802
Côte-Nord	3 478 540
Nord-du-Québec	6 534 158
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5 811 754
Chaudière-Appalaches	4 646 195
Laval	2 536 312
Lanaudière	6 063 249
Laurentides	5 227 162
Montérégie	11 824 262
Centre-du-Québec	3 376 345
<b>Sous-total</b>	<b>84 653 956</b>
Entente avec Montréal <sup>1</sup>	50 000 000
CSSSPNQL	4 164 555
<b>Total</b>	<b>138 818 511</b>

# Modèle de gouvernance

## 21 ententes régionales conclues entre le Ministère et :

- Des mandataires agissant à titre de Tables régionales de lutte contre la pauvreté. Ces tables sont désignées ou créées par les élus des régions du Québec.
- La Ville de Montréal.
- Les organisations autochtones qui ont créé une mobilisation en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le cadre de la dernière Alliance pour la solidarité.
- Si la table désignée n'est pas inscrite au Registre des entreprises du Québec (REQ), les élus nomment un fiduciaire du FQIS.

## Mécanisme et gouvernance des Alliances :

- Le Mandataire, désigné par les élus de la région agira à titre de Table de concertation régionale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il devra à ce titre :
  - Préparer un plan de travail dans lequel on retrouvera ses priorités d'action et sa gouvernance, ex.: délégation par sous-territoire, appel de projets, embauche d'un agent, etc.;
  - Mobiliser les partenaires et les organismes du milieu;
  - Assurer la responsabilité de la gestion de l'enveloppe budgétaire de l'Entente applicable à son territoire;
  - Soutenir les projets selon les normes du FQIS et assurer les arrimages avec les autres fonds disponibles;
  - Réaliser la reddition de comptes annuelle auprès du MESS.

# Les partenaires

Partenaires associés aux travaux des Tables régionales de lutte contre la pauvreté ou au sein des différents comités créés par les mandataires, entre autres :

- Les MRC et les municipalités;
- Les partenaires gouvernementaux réunis autour de la conférence administrative régionale (CAR);
- Les ministres régionaux et les députés de la région;
- Les organismes communautaires et philanthropiques;
- Les représentants du milieu communautaire, notamment les corporations de développement communautaire (CDC);
- Les institutions scolaires (centres de services scolaires, CÉGEPS, universités);
- Les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS), notamment par l'action des organisateurs communautaires;
- Les partenaires des milieux des affaires ou des entreprises.



# Le Plan de travail : ancrage de la démarche

9

Chaque région y présente notamment :

- Ses priorités d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, par exemple :
  - la sécurité alimentaire; les loisirs;
  - le transport; le soutien à l'action communautaire;
  - l'engagement citoyen; l'habitation;
  - l'insertion socioprofessionnelle;
  - l'itinérance; l'accessibilité universelle, la lutte contre les préjugés;
  - la prévention du décrochage scolaire.
- Sa structure de gouvernance régionale.
- Les zones de dévitalisation à privilégier dans son territoire.
- Les engagements de ses partenaires, y compris la participation de personnes vivant en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.
- Le plan de travail est évolutif. Des ajustements peuvent y être apportés tout au long de la durée de l'entente.

# Les projets admissibles

10

## Sont admissibles à un financement du FQIS les initiatives suivantes :

- Les initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'intervention en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'insertion sociale et d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail.
- Les initiatives novatrices qui ont un caractère expérimental ou structurant ainsi que les travaux de recherche en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

## Ne sont pas admissibles à un financement du FQIS, notamment :

- La mission globale d'organismes (activités régulières de fonctionnement), les dépenses d'immobilisations, les frais relatifs à des activités déjà réalisées ou déposées antérieurement avant l'acceptation par l'organisme mandataire.

# Les projets admissibles

## Exemples :

- **École citoyenne (Mauricie) :**
  - Activités parents-enfants réalisées dans les milieux scolaires de la Mauricie. La réduction du décrochage scolaire est visée en impliquant davantage les parents dans la réussite de l'élève et en favorisant la mise en réseau de familles en difficulté (ex: familles immigrantes ou autochtones).
- **Solidarité transport (Estrie) :**
  - Projet pilote qui offre 40 % de rabais (le tarif solidaire) à 400 personnes depuis le 1er avril 2020.
- **Carnet de santé (Bas-St-Laurent)**
  - Ce projet vise la distribution de carnets de santé contenant des informations sur les soins en santé et leur accessibilité. Le projet a 3 objectifs: Aider les personnes en situation de vulnérabilité à mieux décrire leur état, les outiller afin que ces dernières connaissent mieux leurs droits en matière de santé et de mieux outiller les intervenants interagissant à leur côté.

# Résultats - Projets (31 mars 2022)

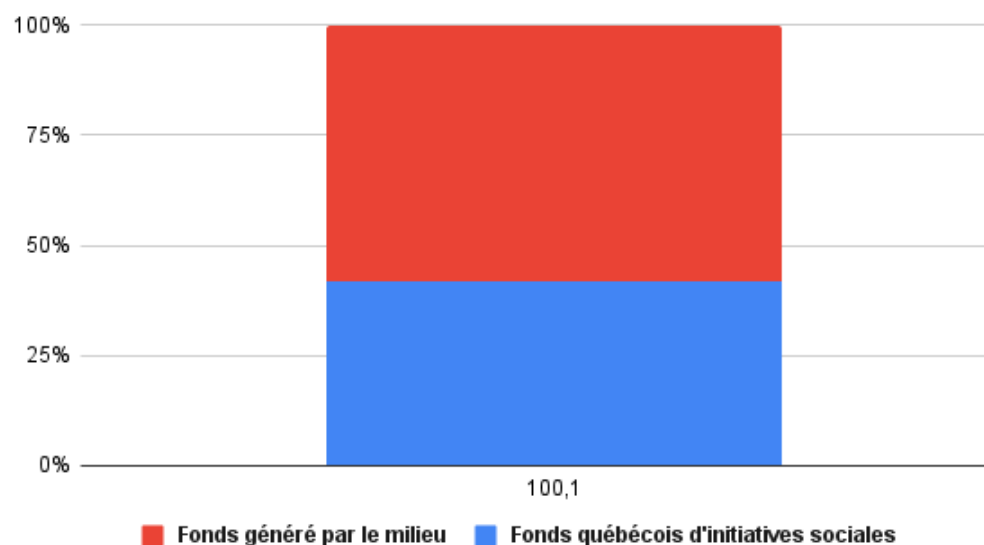
## En cours de compilation

Au 31 mars 2022, plus de 2 500 projets

- 115 M\$ du FQIS
- 150 M\$ des partenaires
- 265 M\$ total

Pour **chaque dollar** investi par le FQIS, **1,30 \$ additionnel** est généré par le milieu. Les Alliances pour la solidarité sont donc un levier économique important.

### Provenance des sommes des Alliances pour la solidarité



# Retombées dans la population



13

Les mandataires rapportent les bénéfices ressentis de leurs initiatives sur le terrain. Ils dénotent notamment une:

- **Prise en charge** concrète par les intervenants locaux;
- **Accessibilité accrue** aux services de proximité;
- **Alimentation plus saine et abordable** pour les plus démunis;
- **Desserte de clients autrefois isolés** et non-rejoignables grâce à l'approche territoriale intégrée;
- **Reprise de confiance en leurs moyens** de citoyens suivant des programmes d'insertion socioprofessionnelle.

# Annonces de la prolongation des Alliances pour la solidarité

14

## Contexte :

- Préoccupation à l'effet d'une interruption dans la mobilisation lancée par les régions et d'un bris de service dans le suivi de centaines de projets en cours à l'échéance du PAGIEPS et de la mesure des Alliances au 31 mars 2023.

## Annonces :

- Somme supplémentaire de plus de 2,3 M\$ du FQIS afin de soutenir, au-delà du 31 mars 2023 et en cette période de transition vers le prochain plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la démarche de mobilisation établie dans toutes les régions.
- Prolongement du PAGIEPS et de la mesure des Alliances jusqu'au 31 mars 2024, avec une enveloppe supplémentaire totale du FQIS de 26,1 M\$.

# Consultation en vue du prochain Plan de lutte contre la pauvreté

La ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, Chantal Rouleau, invite la population à participer à la consultation publique :

- Jusqu'au 30 juin 2023, toutes les personnes qui souhaitent exprimer leurs idées peuvent le faire en remplissant le **sondage** en ligne.
- Les partenaires de la société civile seront appelés à **déposer un mémoire** ou à remplir des **questionnaires thématiques**.
- Dans plusieurs régions du Québec, **des groupes de discussion** seront également formés en juin 2023 pour entendre les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.
- Des **rencontres particulières** d'organismes seront aussi organisées avec la Ministre à l'automne.

<https://consultation.quebec.ca/>